Gironde
CONSEIL GENERAL
gironde.fr

Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité
Direction des Actions pour les Personnes Âgées et les Personnes Handicapées
Service des Actions pour l'Autonomie

LISTE DES PIECES NECESSAIRES LORS DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE A DOMICILE

ou R.P.A. ou Foyer-logement ou Placement en accueil familial *

** une Résidence pour Personnes Agées (R.P.A.) ou Foyer-logement ou Placement en accueil familial sont considérés comme une APA à domicile*

A - ☐ Dossier réglementaire dûment complété et signé

Nota :

- **toutes les rubriques doivent être impérativement complétées.**
- **toutes les pièces justificatives demandées sur cette liste doivent être jointes à ce dossier.**
- *Si le dossier n'est pas signé par le demandeur, indiquer clairement le lien de parenté du signataire avec ce dernier et mentionner ses coordonnées.*
- **préciser impérativement le nom de la Caisse de retraite principale avec le numéro.**

B - ☐ La photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de l'Union Européenne ou d'un extrait d'acte de naissance.
S'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résident ou du titre de séjour en cours de validité.

C - ☐ Justificatif de domicile (trois dernières quittances de loyer ou facture EDF ou téléphone).
Concernant les personnes en accueil familial, en résidence pour personnes âgées ou en foyer logement, indiquer le domicile avant placement.
Fournir la dernière taxe d'habitation ou une attestation sur l'honneur le cas échéant.

D - ☐ Imprimé relatif aux changements de situation (article R531-11 à R531-13 du Code de la Sécurité Sociale). Imprimé joint, intitulé "Dispositions particulières du calcul des ressources".

E - ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal au nom du bénéficiaire ou de son représentant légal.

F - ☐ Photocopie du ou des derniers avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu - document complet et le cas échéant celui du concubin ou de la personne avec laquelle a été conclu un PACS.

Esplanade Charles-de-Gaulle 33074 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 99 33 33 - Fax : 05 56 99 68 47 - gironde.fr

En cas de rentes viagères à titre onéreux figurant sur l'avis d'impôt, préciser s'il s'agit de rentes viagères constituées pour se prémunir contre la dépendance (joindre un document justificatif).

En cas de pensions alimentaires perçues figurant sur l'avis d'impôt, préciser la nature de cette pension alimentaire.

G - ☐ Photocopie de l'attestation de sécurité sociale comportant le numéro de Sécurité Sociale (avec la clé) ou photocopie de la carte Vitale.

H - ☐ Photocopie de la dernière taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties.

I - ☐ Biens immobiliers non loués (maisons ou terre) valeur locative de l'année civile précédente (ces renseignements peuvent être fournis par l'administration fiscale).

J - ☐ Photocopie du jugement de mise sous sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle le cas échéant.

K - ☐ Pour les placements en accueil familial, fournir le contrat d'accueil.

L - ☐ Indiquer le domicile avant placement et fournir la dernière taxe d'habitation ou attestation sur l'honneur le cas échéant.

M - ☐ Plan d'accès au domicile et numéro de téléphone, courrier électronique

****

Pour tout renseignement contacter le N° Vert 0.800.00.33.33 (appel gratuit)